

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2026/070

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**
-----**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 06/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Canton de Besançon 1

Nota – le Maire certifie que la convocation a été faite le 01/07/2026 et que le nombre des membres en exercice est de dix-neuf.

Présents : 17

Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET, TANNIERES, DUBOIS, ICHOU, HAMDAN, LECLERC; MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU, DUMORTIER, PONS, JOLY, COUDRY, LAPOUGE ;

Procurations de vote : 0Absents excusés : 2

Marine PRALON, Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Françoise GILLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

RECONDUCTION D'UN COMPTE A TERME***Rapporteur : Patrice MOUTON***

Monsieur le Maire rappelle que par décision du 9 juillet 2024, le conseil municipal l'avait autorisé à déposer une demande d'ouverture d'un compte à terme pour placer un montant de 289 000 issu de la vente de l'ancienne école de la Belle Etoile pour une durée de 12 mois. Ce placement avait été reconduit par délibération du 8 septembre 2025
Ce placement va arriver à échéance le 15 septembre 2026.

Considérant le niveau prévisionnel de la trésorerie communale à l'issue de ce placement et après analyse des besoins en trésorerie sur une période de 12 mois ;
Considérant que les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'État ;

Considérant que la commune remplit les conditions pour procéder au renouvellement du placement d'une partie de son excédent de trésorerie ;

Publié le 9 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 025-212502587-20260706-2026085-DE



Monsieur le Maire propose de procéder au renouvellement du placement sur un compte à terme (CAT) auprès de l'État, pour un montant de 289 000,00 € et pour une durée de 12 mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Autorise Monsieur le Maire à reconduire le compte à terme pour une période de 12 mois pour un montant de 289 000€*
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette reconduction de compte à terme*

Fait et délibéré, le 6 juillet 2026

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

